

Groupe de travail vélo Hauts-de-France Mobilités
Abris vélos en intermodalité –06 avril 2023
Compte-rendu

Présents

ADAV

- M. ANCEAU
- M. VADOT

Hauts-de-France Mobilités

- Mme DORE
- M. GAUTHIER
- Mme HOYEZ

SETEC

- Mme DUFOUR
- M. HARENDARCZYK

CA de Cambrai

- M. DEVAUX
- M. ANKAERT

CA Chauny-Tergnier-La Fère

- M. PECQUE

CA du Pays de Saint-Omer

- M. JOLY

CA de la Région de Château Thierry

- M. MOREAU

CAdu Saint-Quentinois

- Mme ABRASSART
- M. GOMBART

CC Pévèle Carembault

- M. DANEL

CU d'Arras

- Mme DUBYK
- M. TREMORIN

CU de Dunkerque

- Mme GUIGNARD

Département du Nord

- M. DENOYELLE
- M. LEFEBVRE

Métropole Européenne de Lille :

- M. FONTAINE

Région Hauts-de-France

- M. CHARENTON
- Mme LEBRUN
- M. BEARD

Syndicat Mixte des Transports du Douaisis

- M. CARPENTIER
- M. FREYSSAC

**Syndicat Intercommunal de Mobilité et
d'Organisation Urbaine du Valenciennois**

- Mme CASSETTE



Compte-rendu des échanges

Le compte-rendu des échanges se base sur le support présenté en réunion, annexé au présent compte-rendu.

Diapositive 6 – Consignes individuelles :

M. MOREAU (CARCT) indique qu'il est également possible d'avoir des consignes individuelles équipées deserrures électroniques et ouverture avec badge (La Ruche à vélos) et que des consignes de ce type seront installées à Château Thierry.

Mme GUIGNARD (CUD) indique que la CUD porte une réflexion sur la mise en œuvre de consignes à vélos individuelles avec badge. Ces consignes seraient plutôt installées pour des usagers touristiques.

M. TREMORIN (CUA) s'interroge sur la légalité d'installer une consigne individuelle à cadenas sur l'espace public (privatisation de l'espace public).

M. ANCEAU (ADAV) précise que le cadenas est utilisé uniquement lorsqu'un vélo est présent dans la consigne. Il est possible de mettre en place un règlement pour autoriser le stationnement sur une durée limitée.

M. ANCEAU (ADAV) précise également que les consignes à cadenas sont intéressantes pour le vélotourisme car cela permet de s'affranchir d'éventuelles démarches d'inscription et permet de stocker de manière sécurisée les sacoches.

M. JOLY (CAPSO) indique que des consignes individuelles à cadenas sont envisagées pour équiper les futures stations de mobilités portées par la CAPSO (mini plateforme multimodale avec transport en commun, aire de covoiturage, stationnement vélo, etc.)

Diapositive 9 – Stationnement et intermodalité

M. BEARD (Région) indique que la Région a défini dans son SRADDET différentes typologies de Pôles d'Echanges Multimodaux, notamment les pôles d'intérêt régional et les pôles de rabattement vers les métropoles, soit 51 PEM. Cette typologie pourrait être adaptée pour catégoriser les abris vélos.

Voici le lien pour accéder au SRADDET : <https://www.hautsdefrance.fr/la-region-adopte-son-sraddet/>

Les PEM sont définis et cartographiés dans la règle 27 (page 78) du fascicule. De même, toujours dans le fascicule, est présente la règle 28 (page 86) relative au sujets outils intermodaux et interopérabilité. M. Beard rappelle que le fascicule constitue la partie prescriptive du SRADDET et doit donc être pris en compte par les territoires.

Diapositive 15 et suivantes – Contexte LOM et stationnement vélos

M. MOREAU (CARCT) indique que la DREAL peut apporter des financements pour équiper les gares en abris vélos dans le cadre de la LOM (jusque 80%).

M. FONTAINE (MEL) interroge la Région sur la maîtrise d'ouvrage des abris vélos dans le cadre de la LOM et du décret du 8 juin 2021.

M. CHARENTON (Région) précise :

- Précédemment, les abris vélos sécurisés SNCF étaient gérés par TER dans le cadre de la convention SNCF ;
- Le décret de 2021 a transféré la compétence à Gares & Connexions qui a désormais la maîtrise d'ouvrage. Un travail tripartite est en cours entre la Région, la DREAL et Gares et Connexions pour définir les projets d'abris vélos, le type de public, la typologie des abris, etc. ;
- L'exploitation des abris vélos sécurisés déjà installés et futurs revient à Gares et Connexions ;
- Concernant les projets (diapositive 19), les discussions sont en cours (pas de délibération à ce stade) mais d'autres projets sont prévus pour 2024 qui n'ont pas encore été annoncés.

Diapositive 21 – Utilisation de la carte Pass Pass

M. CARPENTIER (SMTD) indique que la carte Pass Pass peut être utilisée pour ouvrir les abris vélos sécurisés Evéole. Néanmoins, très peu de personnes utilisent la carte Pass Pass pour ce service, possiblement car les transports urbains sont gratuits donc peu de personnes en possèdent une et en complément, le SMTD fait la promotion de la carte Evéole dans le cadre de ses autres services vélos.

M. BEARD s'interroge sur la carte utilisée à Compiègne. Suite à la réunion, l'agence TIC de Compiègne a été interrogé à ce sujet et a indiqué que le système peut uniquement fonctionner par badge et qu'il est impossible de le faire passer par le système PassPass ou quelques autres systèmes. C'est un abri Altinnova, installé en 2014. Il s'agit bien de badge du même type que ceux pour accéder à des bâtiments. La caution de ces badges est de 10€.

Diapositive 23 – Abonnement de transport pour abonnement abris vélos

M. CHARENTON (Région) indique que pour certains abris vélos, les abris en gare sont accessibles avec un abonnement de transport en commun (Lille Flandres, Arras) parce que les projets ont été coconstruits avec les réseaux urbains.

Aujourd'hui, sinon, les abris sécurisés sont accessibles aux abonnés TER. La Région réfléchit en parallèle avec Gare & Connexions à donner l'accès aux abris à vélos pour les usagers ponctuels du TER : réflexions autour de l'usage d'un QR code ou code SMS.

M. JOLY précise que la CAPSO a installé deux abris collectifs sécurisés qui sont accessibles via un code SMS en se rendant sur une plateforme et en choisissant la durée de stationnement.

M. VADOT indique que ce système existe également à Beauvais

M. CHARENTON demande des précisions sur les réseaux qui proposent une réduction de prix ou la gratuité pour les abonnés des transports en commun.

[HORS REUNION] Les réseaux concernés sont les suivants (ajoutés sur la diapositive 23) :

- CA du Boulonnais : 5€/an pour les abonnés Marinéo et 10€/an pour les non-abonnés ;
- Artis : Gratuit pour les abonnés Liberté Artis et Fidéli'TER et 10€/6 mois ou 15€/an pour les non-abonnés.

Diapositive 30 – Points de services

M. FONTAINE (MEL) s'interroge sur la gratuité des prises VAE lorsqu'elles sont proposées et la prise en charge du coût de l'électricité par les exploitants.

Mme CASSETTE (SIMOUV) confirme qu'au SIMOUV les prises VAE sont gratuites mais qu'à ce stade il y a peu de recul sur l'usage.

M. ANCEAU (ADAV) précise qu'à ce stade, peu d'usages des prises VAE ont été identifiés, sauf pour les personnes laissant le vélo la nuit. Les prises électriques pour le chargement des VAE peuvent être intéressantes dans le cas où une entreprise souhaite stationner une flotte de vélo.

Diapositive 31 – Vélo cargo

M. MOREAU (CARCT) indique que la difficulté d'ajouter des places de vélos cargos se caractérise par la faible disponibilité d'espace pour le stationnement vélos et la place prise par le stationnement cargo.

M. ANCEAU (ADAV) précise qu'il s'agit néanmoins d'une demande importante des usagers, ainsi que d'autres types de vélos (longtail par exemple) et que les tarifs peuvent être adaptés.

M. HARENDARCZYK (SETEC) ajoute l'importance d'adapter les abris sécurisés aux usages souhaités et ainsi aux types de vélos qui pourraient être utilisés par les usagers.

Diapositive 36 – Enquête

L'ADAV et HdFM proposent de diffuser une enquête sur les usages des abris à vélos.

M. CHARENTON (Région) indique que les réflexions sont déjà lancées et que les résultats de l'enquête arriveraient potentiellement trop tard. Il précise néanmoins être intéressé par les retours d'expérience et les besoins en termes de places pour les vélos cargos.

BEARD (Région) propose de s'appuyer sur l'enquête menée auprès des AOM de la Région dans le cadre des PAMS et COM. Néanmoins les résultats ne sont pour le moment pas diffusables et actuellement en cours de traitement. L'enquête spécifique sur les abris à vélos pourrait venir compléter cette première enquête plus macro.

Suites des GT vélos

HdFM interroge sur la fréquence souhaitée pour de futurs GT Vélo et d'éventuels thèmes.

M. MOREAU (CARCT) est intéressé pour un GT sur le thème des Maisons du vélo.

M. LEFEBVRE (CD59) confirme son intérêt pour une réunion par trimestre avec un thème prévu à l'avance.

M. BEARD (Région) indique sur la cellule France Mobilité Hauts-de-France organise prochainement 2 webinars sur le vélo :

- le 11/05, 9h-10h, sur l'écosystème vélo
- le 1/06, 9h-10h, sur l'animation de l'écosystème vélo

L'inscription se fait via la plateforme [Expertises Territoires](#) ou par mail.

[Voici le lien de la programmation de l'ensemble des webinaires](#) organisés par la Cellule France Mobilité.